

Ministry of Colleges and Universities Ministère des Collèges et Universités

Data, Research and Innovation Division Division des données, de la recherche et de l'innovation

Office of the Assistant Deputy Minister Bureau du sous-ministre adjoint

315 Front Street West, 16th Floor 16^e étage, 315, rue Front Ouest
Toronto, ON M7A 0B8 Toronto, ON M7A 0B8

Email: Colleen.Hogan@ontario.ca Courriel: Colleen.Hogan@ontario.ca

Le 6 octobre 2023

Madame Hilary Smyth, greffière
Comité permanent de la science et de la recherche
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet: Utilisation des subventions, des fonds et des contributions du gouvernement fédéral en matière de recherche et de développement par les universités et les établissements de recherche canadiens dans le cadre de partenariats avec des entités liées à la République populaire de Chine

Madame,

Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter mes observations au Comité permanent de la science et de la recherche sur ce sujet important.

Les découvertes et les innovations émanant des collèges, des universités et des hôpitaux de recherche de l'Ontario aident à relever certains des défis sociaux, environnementaux et sanitaires les plus pressants de notre époque. Ce travail essentiel, qui façonne notre compréhension de la société et du cosmos, permet de redéfinir les industries et de créer de nouvelles possibilités économiques.

À l'ère d'une mondialisation de plus en plus complexe, les chercheurs de l'Ontario veulent et doivent pouvoir travailler en collaboration avec les meilleurs chercheurs et scientifiques du monde entier pour relever les défis internationaux. Toutefois, en l'absence de mesures de protection appropriées, ces innovations et découvertes importantes risquent de faire l'objet d'ingérence étrangère.

Nous avons appris que la sécurité de la recherche est essentielle et que, pour la mettre en œuvre efficacement, nous devons toutes et tous travailler ensemble. C'est pourquoi nous saluons les efforts de votre comité et sommes heureux de collaborer avec le gouvernement fédéral pour atténuer ces menaces.

Pour prospérer dans l'économie mondiale, l'Ontario s'engage à investir dans la recherche et l'innovation. Depuis 2016, nous avons financé environ 1 500 projets de recherche d'une valeur totale frôlant le milliard de dollars.

Nous sommes également déterminés à faire en sorte que les avantages économiques découlant des découvertes faites en Ontario restent au Canada, afin que tous les Canadiens et Canadiennes puissent en bénéficier. C'est pourquoi l'Ontario, en partenariat avec les collèges et les universités de la province, a entrepris un examen de la sécurité fondé sur le risque, qui ne vise aucun pays en particulier, pour ses programmes de recherche par concours en 2019.

Tous les demandeurs qui souhaitent recevoir des fonds dans le cadre des programmes de recherche par concours de la province doivent remplir la Liste de vérification pour l'atténuation des risques économiques et géopolitiques et divulguer leurs liens et sources de financement étrangers. Chaque demande fait également l'objet d'un examen scientifique complet, suivi d'un examen de sécurité effectué par un bureau du ministre du Solliciteur général dédié à la sécurité. Chaque examen de sécurité comprend une analyse de la nature de la recherche, ainsi que des collaborations de l'équipe de recherche avec des partenaires internationaux. Cet examen complet de la sécurité s'appuie à la fois sur des sites Web de source ouverte et sur des renseignements publics. Depuis l'adoption de cette approche en 2019, le gouvernement de l'Ontario n'a financé aucun projet de recherche présentant un « risque élevé ».

Au printemps et à l'été derniers, notre gouvernement et les établissements d'enseignement postsecondaire de la province ont discuté de la démarche collective à adopter afin d'améliorer la sécurité de la recherche en Ontario, ainsi que des possibilités de collaboration pour protéger au mieux tant les chercheuses et les chercheurs de la province que leurs travaux contre l'ingérence étrangère.

De nombreux collèges et universités ont souligné avec passion la nécessité de protéger les progrès réalisés en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Ils ont également insisté sur l'importance de la clarté et de la transparence, afin de dissiper toute idée selon laquelle les collaborations avec les chercheurs de certains pays sont forcément problématiques. Les établissements d'enseignement postsecondaire ont jugé important d'obtenir les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées concernant toute collaboration future avec d'autres chercheurs du monde entier. Enfin, ils ont également demandé une plus grande harmonisation entre les exigences et les processus provinciaux et fédéraux en matière de sécurité de la recherche.

Nous attendons avec impatience les prochaines annonces fédérales sur la sécurité de la recherche, car nous pensons que le changement devrait apporter aux provinces et aux établissements postsecondaires la transparence, la clarté et la cohérence dont ils ont tant besoin pour aller de l'avant.

Au début de l'automne, l'Ontario a présenté un certain nombre de nouvelles mesures de sécurité fondées sur la rétroaction récente des établissements postsecondaires, dont voici la liste :

- Une clarification des lignes directrices sur la présentation des demandes au titre des programmes de recherche par concours de la province, incluant l'ajout d'un espace de divulgation pour les chercheurs visant à s'assurer que tous les liens sont divulgués.
- Une nouvelle initiative d'attestation et de réduction/d'atténuation des risques qui donne aux établissements, aux chercheuses et aux chercheurs la possibilité de gérer les risques cernés avant que les décisions relatives au financement ne soient prises. Au final, cela contribuera à réduire le nombre de projets qui ne sont pas financés en raison de problèmes de sécurité.
- Des vérifications ponctuelles permettant de confirmer la conformité aux mesures convenues de réduction et d'atténuation des risques tout au long des projets.
- Une divulgation annuelle des liens des établissements avec des entités étrangères. Ces renseignements aideront la province à mieux comprendre l'ensemble des liens étrangers des établissements, car, à l'instar du gouvernement fédéral, l'Ontario ne finance qu'une partie de leurs recherches.
- Des séances d'information visant à s'assurer que les établissements et les chercheurs restent au fait de toutes les pratiques exemplaires et les exigences du gouvernement de l'Ontario.

Je m'en voudrais toutefois de ne pas souligner également le travail considérable accompli par les établissements postsecondaires eux-mêmes. Afin de s'adapter à un environnement en perpétuelle évolution, les établissements postsecondaires ont élaboré de nouveaux protocoles internes fondés sur les risques et travaillent en étroite collaboration avec leurs chercheuses et leurs chercheurs pour les mettre en œuvre. Toutes les universités ontariennes axées sur la recherche ont déjà embauché des directrices et directeurs de la sécurité de la recherche et constituent des équipes qui aideront leurs chercheuses et leurs chercheurs à progresser dans un environnement géopolitique en constante mutation. Ces établissements ont également créé une communauté de pratique à l'échelle provinciale afin de partager leurs expériences et de mettre en commun les leçons tirées, ce qui a mené à l'élaboration et à la diffusion d'un guide des pratiques exemplaires.

En guise de conclusion, je tiens à rappeler que la sécurité de la recherche demeure un enjeu d'une importance capitale, non seulement pour la province de l'Ontario, mais aussi pour l'ensemble du secteur de l'éducation postsecondaire. Nous prenons très au sérieux les questions d'ingérence étrangère et continuons de prendre des mesures appropriées pour

garantir que la sécurité tant nationale que provinciale au sein de notre écosystème de recherche de calibre mondial constitue la priorité absolue.

Pour rester compétitifs sur la scène internationale, nous encourageons la commercialisation de la propriété intellectuelle développée dans la province. Toutefois, nous devons également prendre des mesures appropriées pour minimiser le risque que la recherche menée en Ontario soit utilisée à mauvais escient par des entités qui ne partagent pas les valeurs canadiennes.

Cette tâche n'incombe pas à un seul ordre de gouvernement ou à une seule entité, mais constitue une responsabilité partagée qui devrait concerner l'ensemble des provinces et des territoires, les partenaires fédéraux de financement de la recherche, les établissements postsecondaires et les chercheuses et les chercheurs eux-mêmes. En travaillant main dans la main, nous pouvons faire en sorte que la recherche canadienne soit protégée contre toute ingérence étrangère pour les années à venir.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe par intérim des Collèges et Universités,



Colleen Hogan

c.c. : Scott Allinson, chef de cabinet par intérim, Bureau de la ministre, ministère des Collèges et Universités

David Wai, sous-ministre, ministère des Collèges et Universités